

RÈGLEMENT DE LA GARDERIE

- Les avantages de la garderie

Permettre à votre animal de compagnie de se dépenser, de jouer, de continuer à côtoyer ses congénères mais surtout lui permettre de garder les codes canins, ne pas le laisser seul à la maison lorsque vous allez au travail.

- Jours et horaires

Le terrain est ouvert le mardi et le jeudi. Ouverture 8h et fermeture 18h.

- Il y a 22 places disponibles en journée complète, si je n'ai pas de réservation sur internet, pas d'acceptation en garderie.

- Tarifs

- > La journée de garderie sera facturée 15€

sous réservation au préalable sur internet

que votre chien reste 10h ou 7h ce sera le même tarif

- > L'heure de garderie sera facturée 5€

- > La demie-journée sera facturée 10€

uniquement pour les jeunes chiens qui ne peuvent pas, pour une question d'ossature/articulation car trop jeune pour journée complète et avec mon accord la demie journée de garderie = 5h. Si dépassement des 5h alors il vous sera facturé 5€ par heure entamées.

- Paiement (CB, chèques, virement et espèces)

3 forfaits seront possibles et payés **avant** d'effectuer les garderies. Pas de forfait = pas de garderie.

Forfait 1 : 5 garderies pour 75€

Forfait 2 : 10 garderies + 1 offerte pour 150€

Forfait 3 : 10h de garderie pour 50€

Dès que le forfait est réglé, je note chaque garderie effectuée (jour ou heure) et je vous informe du renouvellement à prévoir quelques temps avant la fin.

- Avantages fidélité :

Si votre chien est inscrit tous les mardi et jeudi : le prix de la journée sera de 13€ au lieu de 15€ (sauf vacances du propriétaires évidemment où le chien reste généralement avec son propriétaire)

Une carte de fidélité sera automatiquement attribuée aux chiens qui optent pour le forfait 2. Vous bénéficiez d'une journée de garderie offerte après le paiement de 10 jours de garderie. (ne seront pas comptées les heures de garderies ni le forfait 1), cela concerne uniquement le forfait 2).

Si vous avez un second chien, le prix sera de 15€ pour le premier et 13€ pour le second.

- **Règlement**

L'accueil de votre compagnon sera accepté à la journée sous réservation préalable sur internet et par sms pour une garderie à l'heure ou à la demie journée.

Pour les chiens que je ne connais pas, un test sera effectué au préalable, de 15 à 20 minutes, un mardi ou un jeudi à partir de 14H, puis vous repartirez avec votre chien. Réservation de test par SMS au 07 84 20 44 58 uniquement après réception de ce règlement validé et de la copie des vaccins.

- **Annulation**

Si l'annulation de réservation intervient au-dessus de 48H alors la réservation sera annulée. Si celle-ci intervient en dessous de 48H alors la garderie sera déduite du forfait. (sauf cas d'urgence : maladie du chien, accident... avec document attestant le motif)

> Un surcoût de 2€ sera facturé par tranche de 15 minutes pour tout retard (après 18h) et sera à payer sur le forfait suivant.

> Je me réserve le droit de mettre fin à la prise en charge de votre compagnon si son attitude entache la bonne entente dans la garderie.

- **Sont refusés :**

>les chiens fugueur et/ou étant capable de sauter l'enclos de 1,80 m de haut et de fuguer

>les chiennes en chaleur

>les chiens agressifs (humains et congénères)

>les jeux (balles, frisbee et tout autres jeux)

>les chiens qui saute la barrière de 1,20 m pour rester avec moi (ils sont en garderie pour être avec leurs congénères, je ne vois pas l'intérêt de vous faire payer une garderie pour que le chien reste avec moi, de plus la partie accueil est le territoire de mes chiennes et il se peut qu'un accident arrive par garde de territoire)

>les chiens ayant contracté la toux du chenil (pendant 2 semaines)

ACCIDENTS : comme dans toutes meutes, il y a des conflits. Selon le caractère du chien, il se peut qu'aucun ne lâche. S'il y a blessure d'un chien lors d'un conflit/recadrage alors les frais vétérinaires et autres frais restent à la charge du chien blessé, en aucun cas il sera demandé au propriétaire du chien qui a causé les dégâts une somme d'argent, ni à SO'Éducation Canine.

En cas d'agression (il se peut effectivement qu'un chien très docile au préalable, "vrille" et agresse un congénère ou soit entraîné par l'effet de meute), la responsabilité du chien causant les dégâts sera mise en cause ou mon assurance. Si le propriétaire du chien ayant occasionné les dégâts souhaite activer mon assurance, alors la franchise reste à la charge de ce dernier (franchise de 300€).

- **Vos obligations en tant que propriétaires :**

> Connaître l'entente de votre chien avec ses congénères (sinon muselière obligatoire pour le test). S'il y a agression et morsure lors du test, les frais restent à la charge du propriétaire ayant causé les dégâts.

- > Me fournir pour l'inscription, avant sa première journée : le protocole de vaccins annuel + toux du chenil. Votre chien, même vacciné, peut attraper la toux du chenil mais il ne sera pas utile d'aller chez le vétérinaire s'il est vacciné chaque année.
- > Reconnaître que ce sont des chiens et que cela peut causer des dégâts en meute
- > Ne pas vous approcher, lorsque vous venez chercher votre chien, du grand enclos au risque de monter en excitation les chiens et créer un conflit.

Mise à jour du règlement : le 8 Novembre 2024

Pour valider ce règlement intérieur, il vous suffit de :

> Je suis déjà client en garderie :

m'envoyer un e-mail à so.education.canine@gmail.com

Votre nom + prénom

Prénom du ou des chiens

"Lu et approuvé, bon pour accord"

> je ne suis pas encore client en garderie :

m'envoyer un e-mail à so.education.canine@gmail.com

Votre nom + prénom

Prénom du ou des chiens

"Lu et approuvé, bon pour accord"

+

me joindre le protocole vaccinal obligatoire dans ce même e-mail.

je ne veux pas de papier, tout est enregistré en numérique